

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 17**    **Présents : 12**    **Votants : 14**

**Sont présents** : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile.

**Sont absents** : MARCENAC Cécile (procuration donnée à Cécile CHEVALIER), PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien (procuration donnée à Patricia BENITO), BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

**Secrétaire de séance** : Cécile CHEVALIER

**Délibération n° 2024-050 – Délégation gestion micro crèche centre social**

Madame le Maire explique à l'assemblée que le Centre Social « A la croisée des autres » continue de se développer. Il travaille en étroite collaboration avec la collectivité et propose ainsi différents services aux habitants.

Il s'occupe du secteur « Enfance » au niveau Intercommunal. Il serait donc souhaitable et logique dans un premier temps, d'associer le Centre Social « A la croisée des autres » aux réunions inhérentes à la mise en œuvre de la réalisation de la micro-crèche, dans le but par la suite de leur en déléguer la gestion.

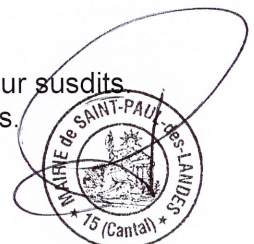
La date de la délégation de gestion du fonctionnement de la micro-crèche sera fixée ultérieurement, en fonction de l'avancement des travaux.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

**Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.**

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 27/06/2024 sur le site internet de la commune [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr), qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 27/06/2024 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits  
Au registre sont les signatures.  
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

